

franceinfo

Accusé d'agressions sexuelles, le présentateur Darius Rochebin porte plainte pour diffamation contre le journal "Le Temps"

Le présentateur suisse, recruté par la chaîne LCI, a été mis en cause dans une enquête du quotidien helvétique pour des paroles et des actes "déplacés" lorsqu'il officiait en Suisse.

Article rédigé par

[franceinfo avec AFP](#)

France Télévisions

Publié le 09/11/2020 16:43 Mis à jour le 09/11/2020 16:59

Temps de lecture : 2 min.



Le présentateur suisse Darius Rochebin lors d'une séance photo à Paris, le 14 septembre 2020. (JOEL SAGET / AFP)

Nouvelle figure de la chaîne d'info française LCI depuis la rentrée, le présentateur suisse Darius Rochebin a porté plainte lundi 9 novembre pour diffamation contre le journal helvétique *Le Temps*, qui l'a mis en cause pour des paroles et des actes "déplacés" lorsqu'il officiait en Suisse, ont annoncé à l'AFP ses avocats.

"Darius Rochebin est victime d'une série d'allégations, d'insinuations et d'amalgames, qui le présentent sous un jour qui ne correspond aucunement à la réalité", indiquent dans un courrier adressé à l'Agence France Presse

Me Francis Szpiner et Me Vincent Solari.

"Propos anonymes", "ragots" selon ses avocats

Dans une longue enquête publiée fin octobre, *Le Temps*, quotidien de référence en Suisse, décrit par le menu des faits de harcèlement et des "comportements déplacés" au sein de la RTS (le groupe public de radio et de télévision suisse)

commis par plusieurs hauts responsables. Le gros de cet article était consacré à l'ancienne vedette du groupe audiovisuel, Darius Rochebin, 53 ans, qui y a présenté le journal du soir pendant plus de vingt ans.

Selon les avocats du journaliste, *"l'article incriminé mélange de prétendus éléments de sa vie privée, des propos anonymes, des ragots, avec des affaires d'un autre ordre liées à la RTS"*, et *"il procède à un amalgame avec les accusations contre deux cadres de la RTS (dont les noms n'ont pas été publiés) et qui ont fait l'objet de plaintes et d'enquêtes internes en raison de l'autorité hiérarchique qu'ils exerçaient au sein de la RTS"*.

"Darius Rochebin n'a jamais bénéficié d'une quelconque loi du silence comme l'affirme faussement l'article incriminé", ajoutent-ils. *"Aucune plainte n'a jamais été émise à son encontre, en 25 ans d'activité" à la radio-télévision suisse et il n'y occupait "aucune fonction qui lui donnait un pouvoir de décision hiérarchique"*, écrivent-ils encore.

Remplacé par Elizabeth Martichoux sur LCI

"A aucun moment il n'a cherché à obtenir des relations non consenties ou illicites, ni procédé à des échanges de faveurs de quelque nature que ce soit", poursuivent les avocats, avant de conclure que leur client, bien que *"très attaché à la liberté d'informer"*, *"ne saurait accepter de voir son honneur ainsi mis en cause"* et qu'*"il place toute sa confiance en la justice"*.

Après la publication de l'article, le journaliste, qui a rejoint à la rentrée LCI, chaîne d'info du groupe TF1, pour présenter tous les soirs un entretien avec une grande personnalité, s'est retiré temporairement de l'antenne. La chaîne a précisé à l'AFP lundi 9 novembre qu'elle avait confié son émission pour quelques semaines à Elizabeth Martichoux.